

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE VASSIVIERE**

-----  
**(Haute-Vienne)**  
-----

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS**

L'an deux mil onze, le 9 mars à 18 H, le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni à la Mairie d'Eymoutiers.

Nombre de délégués en exercice : 34

Date de convocation du Conseil de Communauté : 3 mars 2011

Présents : MENUCELLI T., MERLIAUD C., PERDUCAT D., FAYE J.P., PASQUET R., PONS G, DOLLEY A., DUPONT M., SERRU D., LISSANDRE A., BALLOT M., MOUTARDE N., HERBERT F., BOUBY F., BATAILLE J.L., CHADELAUD M., BIRON J., BUXERAUD H., TESSIER M.C., LACOUTURIERE B., GANE I, LEROUSSEAUD R., ROYER G., DE LAGAUSIE C, SERRU MC., HANICOT J., DUFAYS C., COLY G.

Absents : PERIGAUD C., COULAUDOU N., DAUDE C, COUEGNAS A., VIGNON F., WERTHMANN G.,

Secrétaire : M.C TESSIER.

-----  
**Cette délibération annule et remplace la délibération portant sur le même objet, prise le 29 novembre 2010.**

**PERSONNEL / PRIMES DE FIN D'ANNEE**

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que la loi du 26 janvier 1984 donne compétence à l'assemblée délibérante de chaque collectivité territoriale pour fixer les régimes indemnitaires de ses agents. Il propose que des primes soient versées annuellement aux agents de la Communauté de Communes.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :**

1. adopte le principe du versement annuel aux agents de la Communauté de Communes d'une indemnité d'enveloppe,
2. adopte, pour l'année 2010, les montants suivants.

**Régime des primes / Communauté de Communes des Portes de Vassivière :**

**Prime de fin d'année 2010 /: 1 677,90 € pour un ETP, soit une augmentation de 2 %**

Pour copie conforme

Le 11 mars 2011

Le Président